

# COMPTE-RENDU

Assemblée générale 28 mars 2017

Salle Henry Verrière, Lorient

## Prochaine AG :

Mardi 28 novembre 2017

## PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

ANNICK LAURENCE – GVA (REPRÉSENTE PAR GÉRARD DARRIS)  
BARBIER MARINE – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES  
BENOÏSH MAURICE - SEMLK  
BESSIAS JEAN – AQUILA (REPRÉSENTÉ PAR HÉLÈNE LE CROM)  
BOURNE ANNICK  
DARRIS GÉRARD  
DEDOURS RÉMI - NATURE & CULTURE (REPRÉSENTÉ PAR M. POUVREAU)  
DISCHAMPS DOMINIQUE - CAT FISH DLF  
CORNU GUILLAUME  
FALCK CHRISTIAN – DCNS  
GOURLAY FLORENCE  
HEMONO JEAN GUY - SAUVEGARDE 56  
JAMBET JULIEN – C2SOL  
KERJOUAN JOCELYNE - JK CONSEIL  
LADAME PHILIPPE – ATELIER DES TRANSITIONS  
LE BRIGAND DOMINIQUE  
LE CROM HÉLÈNE  
LE FEE BRUNO - CFDT MARINE (REPRÉSENTÉ PAR DOMINIQUE NARBÉY)  
LE GUEN HAUDE  
LE JEUNE PATRICK - COMPAGNIE OCÉANE  
LE MEUT MARIE THÉRÈSE - L'ESCALE  
LE MOING HERVÉ  
LE NEURES CAROLINE - MISSION LOCALE  
LE NEZET OLIVIER – COMITÉ CONCHYLICULTURE  
MAZADE JEAN  
NARBÉY DOMINIQUE – LORIENT GRAND LARGE)  
PETIT DOMINIQUE ET RIO MICHEL – ESP. SCIENCES-MAISON DE LA MER  
POUVREAU MARC – RÉSEAU COHÉRENCE  
RIO ANNIE – BRETAGNE VIVANTE  
ROLLAND DAVID – CMA  
SCHLOSSER PIERRE  
VERGER JEAN  
VIDECOQ MATHILDE

## SECRETAIRE DE SEANCE :

SOLENN BRÉHAUT

DOMINIQUE NARBÉY

QUORUM ATTEINT : 32 MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS SUR 36 MEMBRES À JOUR DE LEURS COTISATIONS

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la dernière assemblée générale
- Approbation du rapport d'activité
- Événements marquants 2017
- Orientations 2017
- Rapport financier
- Présentation du PCAET
- Contrat de revoyure

**1/ Validation du compte-rendu de la dernière AG**

- Présenté par Jean Verger, le compte-rendu de l'assemblée générale du 8 novembre 2016 est **validé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**2/ Présentation du rapport d'activité 2016**

Le rapport d'activité de l'année 2016 montre que l'activité du CDPL a été en progression par rapport à 2015.

Le groupe de travail stratégie a fait émerger un nouveau groupe de travail : agriculture et alimentation. Il nous faut en effet être réactif par rapport aux attentes des citoyens et des membres de l'association. La preuve est faite aujourd'hui que nous sommes en capacité de fonctionner en pleine autonomie par rapport à Audelor et donc aux élus. Ceux-ci nous ont saisis de plusieurs sujets : numérique, déplacements... Notre reconnaissance est donc réelle.

Faits marquants 2016 :

- Le groupe de travail a remis son rapport sur le développement du numérique en Pays de Lorient après plusieurs réunions et séances de travail. Dans la foulée de ce travail, en septembre, une nouvelle association a été créée regroupant un collectif numérique sous le nom de Réseau Numérique 165. Le CDPL en est membre, Jean Verger étant trésorier de l'association. Il nous rendra compte de l'évolution de l'association. Un dossier a été déposé pour obtenir des fonds FEDER.
- 3<sup>ème</sup> Conférence économie verte sur les mobilités en décembre 2016 avec la présentation d'expériences d'autres territoires : Brest, Concarneau, Saint-Nazaire et l'intervention de

Laurent Barelier du bureau d'études Chronos lors de la conférence de l'après midi et en soirée pour une réunion publique. Par la suite, des réunions publiques, en trois points du territoire, se sont tenues permettant de recueillir l'avis d'une centaine de personnes dans le cadre de l'élaboration d'un rapport sur les déplacements et plus particulièrement le transport collectif.

- Dépôt du rapport d'étape sur l'état des lieux en matière de démocratie participative qui va mener à un événement le 3 avril prochain dans le cadre du printemps citoyen. Une animation sera réalisée avec l'association UNICITES dont 26 jeunes en service civique se chargeront de l'animation des ateliers, pleins d'idées et d'énergie. Des contacts ont été pris avec les conseils citoyens du territoire.

QUESTION : Faut-il être majeur pour adhérer à l'association ?

Réponse : Rien dans les statuts ne limite l'âge des adhérents.

Précision : la loi N°201786 du 2 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté dispose dans son article 2 bis que *tout mineur peut librement devenir membre d'une association dans les conditions définies par la présente loi* (qui précise les conditions dans lesquelles un mineur peut créer et administrer une association suivant qu'il a plus ou moins de 16 ans).

- Le groupe de travail agriculture et alimentation a œuvré sur la rédaction de la charte de l'agriculture ; la dernière mouture aboutie devrait être soumise au conseil communautaire le 4 avril prochain. L'avenir portera sur la mise en place de ses actions avec un suivi continu de la société civile.
- Le CDPL a participé au groupe de travail organisé par la sous-préfecture sur l'emploi-formation sur le territoire : un numéro du barographe d'Audelor très complet vient de paraître sur ce sujet. L'une des thématiques porte sur les temps partiels mutualisés par plusieurs employeurs et sera le sujet d'un prochain Mardi du CDPL..
- Le CDPL a également été associé au groupe de travail marketing territorial porté par Audelor avec la constitution d'ateliers participatifs. Pour la première fois ces travaux ont permis à la société civile de participer au-delà des entreprises, élus et services. Il en est ressorti que les entreprises aspirent à un territoire dont le développement soit durable, sans favoriser l'accueil de grosses entreprises.
- 10 Mardis du conseil de développement organisés sur des thèmes aussi variés que l'argent citoyen, les acteurs de l'ESS, la culture, les déchets les outils numériques ou la transition énergétique...
- 3 café débats se sont tenus à Groix, Merlevenez et Cléguer
- 5 ateliers participatifs ont été organisés.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ EST SOUMIS AUX VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour 2017 nous envisageons de nous attacher à :

- Organiser la 4<sup>ème</sup> conférence économie verte sur le thème de l'agriculture et l'alimentation
- Suivre la mise en œuvre des axes de la charte sur ce même thème
- Émettre un avis sur le PLH : si les élus ont intégré l'avis nécessaire du CDPL (Loi NOTRe) les services doivent encore s'en saisir

- Élaborer un avis sur le SCOT en vue de son adoption en début 2018 : il portera sur la traduction en projets des orientations du SCOT.
- Participer au printemps citoyen
- Écrire d'une charte pour améliorer le fonctionnement du CDPL,
- Favoriser l'accueil des nouveaux adhérents
- Améliorer les échanges avec les élus des deux EPCI du Pays de Lorient. Ceux ci ont indiqué que les présentations de dossier au conseil des maires pourront être faites également devant les représentants du CDPL.

Philippe Ladame rappelle que d'ores et déjà le bureau se réunit en présence des pilotes des groupes de travail pour favoriser le fonctionnement de l'association.

### **3/ Rapport financier sur les comptes 2016**

Jocelyne Kerjouan, nouvelle trésorière suite au départ d'Annie Fargeix, présente le bilan des comptes de l'année 2016.

En 2016 nous avons fait preuve d'un fonctionnement économe. Toutefois l'augmentation de la charge de travail nous a amenés à transformer le temps partiel de l'animatrice en temps complet sur les derniers mois de l'année.

Nous avons rencontré des problèmes de trésorerie dus au versement tardif de la subvention de la Région. L'aide de C2SOL, grâce à un dispositif souple et rapide, a permis d'y faire face ce dont il convient de remercier notre adhérent.

En 2016 les recettes attendues ont été obtenues, sauf en ce qui concerne la subvention de la Région ramenée de 25K€ à 24K€ compte tenu du bilan de nos dépenses avérées (la Région ayant refusé d'intégrer dans notre bilan de dépenses la valorisation des tâches assumées par les bénévoles).

En l'état nos comptes 2016 affichent donc un excédent de 4.797 €.

Le montant relativement faible des recettes de cotisations, à rapprocher du nombre d'adhérents différents du nombre de personnes impliquées dans nos activités s'explique par le nombre de personnes provenant d'une même association (donc un seul adhérent) ainsi que par les adhésions croisées ne générant pas de cotisations.

Pour Philippe Ladame, s'il faut tendre à augmenter le nombre d'adhérents, il ne convient pas d'augmenter le montant des cotisations.

En tout état de cause la recette des cotisations reste marginale dans notre budget. Le bulletin d'adhésion 2017 contient une possibilité de dons des adhérents au-delà des cotisations dues.

**LE QUITUS DES COMPTES 2016 ET L'AFFECTATION DU RÉSULTAT EN RÉSERVE SALARIALE POUR 3.500 € ET 1.297 € EN REPORT A NOUVEAU SONT SOUMIS AU VOTE : VALIDES A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Pour 2017 aucune augmentation de subvention n'étant envisageable, nos dépenses devront être suivies attentivement.

Julien Jambet : serait-il possible de vendre de nos prestations aux collectivités qui nous saisissent ?

Réponse : Dans ce cas il faudrait intervenir dans le cadre d'un marché public de prestation de service dont la passation serait soumise à une procédure de consultation. En tout état de cause, les subventions de fonctionnement de la Région et des EPCI du pays sont garanties jusqu'en 2020. Elles devraient nous permettre de fonctionner de façon financièrement garantie et indépendantes.

Dominique Petit : Il apparaît que l'adhésion au réseau des CD bretons (900€) est relativement coûteuse, se justifie-t-elle ?

Réponse : Si la cotisation est relativement élevée le CDPL en tire un vrai bénéfice (information, accès au CESER, formations). En revanche nous avons renoncé à participer au réseau national dont il est apparu qu'il s'intéressait essentiellement aux métropoles. Il faudra cependant dresser un bilan précis sur ce que nous apporte notre affiliation au réseau breton.

Le projet de budget pour 2017 est relativement semblable pour un montant de 53.800 € qui tient compte de l'augmentation de la masse salariale résultant du plein temps de l'animatrice.

#### **4/ Plan Climat Air Énergie Territorial**

Guillaume Cornu présente le Plan Climat Énergie du Territoire : porté par Lorient Agglomération qui a sollicité le CDPL pour participer au comité de pilotage réuni dans le cadre Loi sur la transition énergétique » composé de 5 élus et 5 représentants du CDPL.

6% de l'énergie consommée sur le territoire est d'origine fossile. Les élus souhaitent associer les citoyens à la réflexion :

- Travail sur les coûts comparés de l'action et de l'inaction.
- Comment les acteurs économiques du territoire pourraient-ils y trouver de l'intérêt et s'y associer.
- Objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effets de serre et diviser par deux la consommation de l'énergie, l

Le comité travaille donc sur la façon d'atteindre ces objectifs. Les 5 représentant du CDPL sont Jean-Pierre Olliviéri, Guillaume Cornu, Jean-Louis Danet, Patrick Le Jeune et Haude Le Guen.

Le travail est fait essentiellement par les services : les réunions ne se tiennent que quelques fois par an. Le CDPL pourrait se réunir entre-temps et travailler sur la question.

Certaines réunions du groupe de travail économie verte peuvent y être consacrées.

Haude LE GUEN intervient pour indiquer que le rôle du CDPL peut aussi porter sur l'information à diffuser sur ce qui se fait et d'apporter une dimension sociale et humaine dans le projet.

#### **5/ Point sur Le comité unique de programmation et le contrat de revoiture**

L'activité du CUP et du comité LEADER a été ralentie du fait d'un problème informatique empêchant la saisie des projets par la Région sur le logiciel Osiris. Le CUP et le LEADER doivent redémarrer bientôt. La commission CUP prévoit de se réunir le vendredi 7 avril prochain.

Depuis le 22 mars 2016, la situation s'est débloquée et les réunions ont pu commencer. Depuis, un comité Leader a été créé. Deux réunions du comité Leader ainsi que deux réunions CUP ont pu avoir lieu. La mécanique se met progressivement en place et certains dossiers ont pu être étudiés.

Pour 2017 nous sommes donc dans l'attente de l'avancée des processus. Notamment s'agissant de la clause de revoiture, Lorient Agglomération s'est engagée à travailler avec le CDPL sur les projets susceptibles de s'inscrire dans les axes stratégiques régionaux pour la deuxième phase du contrat de partenariat 2018/2020.

L'idée est de faire travailler les membres de l'AG par atelier sur chaque thématique en listant les points bloquants et les pistes d'amélioration pour y remédier afin d'en tirer des axes d'actions ce qui aiderait la commission CUP à réfléchir.

Pour la 1<sup>ère</sup> phase du contrat Lorient Agglomération disposait déjà de projets structurants s'inscrivant dans les axes prioritaires définis par la Région. C'est moins le cas pour la 2<sup>ème</sup> phase, on peut donc déjà réfléchir pour dégager les pistes qui nous paraissent les plus intéressantes.

Jean Verger précise que les compétences des membres sont multiples et devraient permettre de dégager assez aisément des orientations intéressantes mais il faut mobiliser des pilotes susceptibles de faire émerger des idées.

Philippe Ladame propose que la commission CUP prépare ce travail. Dans cette hypothèse, il conviendrait d'élargir la commission CUP à d'autres volontaires qui porterait le pilotage de la démarche, voir à travers un volet de consultation virtuelle.

Il est proposé de thématiser les réunions par axe stratégique.

Question :

Quel est le rôle de la société civile dans le CUP ?

Réponse : Les participants membres du CDPL y sont majoritaires mais doivent se prononcer en leur nom propre. Néanmoins des réunions sont organisées par la commission CUP du CDPL pour évoquer les dossiers et en discuter avant chaque réunion du CUP de façon à disposer du même niveau d'information et de pouvoir échanger avec d'autres membres du CDPL nom membres du CUP.

Pas de questions diverses

Fin de la réunion 19 h 50